

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

Présents :

Maire : Xavier TORNIER

1er Adjoint : Christian BENEITO

2ème Adjoint : Pascale HENRY

3ème Adjoint : Yves GAZZOLA

4ème Adjoint : Michel SIBUET

Conseiller délégué : Annie BLANCHIN

Conseillers municipaux : Jean-Pierre CARLETTI, Gaël MIANO, Florence PEREZ, Gilles REVIAL, Marie-Jo SABAINI, Philippe SILVESTRE

Excusés :

Fabienne LASSIAZ

Sandrine BERTHET

Absent :

Marcel MOLLARD

1. Budget de l'eau

a. Un des derniers budgets de l'eau à voter car en 2012 le gestionnaire de « l'eau » sera le syndicat du Fayet.

b. Budget eau

i. Dépenses, évolution versus n-1 :

1. Total des dépenses exploitation inscrit au budget = 96 857€, impact des charges à caractère général qui passeront de 25K€ à 33K€ (majoration d'achat de l'eau, des impôts et taxes, reversements aux agences de l'eau...)

2. Total des recettes exploitation :

- 48 566€ de recette propres + excédent antérieur (excédent – déficit de fonctionnement= +12903€), produits financiers

3. Investissements : budget équilibré à 60 000€

ii. 157 000€ vont revenir du SIARA sur le budget général

1. Proposition est formulée pour prendre sur le budget général à l'issue de ce retour 11 750€ pour payer les branchements supplémentaires et la différence pour rembourser les capitaux restant dus sur le budget de l'eau → vérifier les conditions de remboursement des prêts pour le prochain conseil municipal afin de définir l'affectation précise de ces 157 000€.

c. DELIBERATION :

i. autoriser le virement du budget général au budget de l'eau : 12 votants / 12 OUI

2. Tarif de l'eau 2011/2012

a. Passage au syndicat du Fayet au 01/01/2012

- i. Uniformiser le tarif de l'eau avec les communes du Fayet
- ii. Délibérer sur une délibération identique à celle du Fayet pour les tarifs de l'eau
 1. Exemple de tarifs :
 - abonnement compteur diamètre 20 = 66€
 - M3 de l'eau = 1.12€

b. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur une délibération identique au Fayet sur les tarifs de l'eau : 12 votants / 11 OUI + 1 Abstention

3. Plan d'exposition au bruit

- a. La proximité de l'aérodrome, du trafic généré, de la typologie des avions reçus...a nécessité la mise en place par le CG d'un plan d'exposition au bruit pour la commune de Tournon (classé en zone D)
- b. Ce classement n'implique pas de restriction de droit à construire mais une information sur l'isolation phonique obligatoire qu'il convient de porter à connaissance dans les zones de construction.
- c. Le conseil demande auprès d'Arlysère un report de ce zonage sur le cadastre numérisé de la commune

d. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur le plan d'exposition au bruit et l'acceptation du document en l'état : 12 votants / 12 OUI

4. Pipper Pub

- a. Lors de la construction de ce restaurant, il a été conclu un bail emphytéotique avec la commune.
- b. Il convient d'ajouter à ce bail une autre partie du terrain communal, support du tertre d'infiltration (terrain de 18*10 m) avec pour objet, l'entretien de ce tertre par le restaurateur. Pour se faire, il convient de créer une parcelle correspondante au tertre d'infiltration et la rétrocéder dans ce bail emphytéotique du restaurateur

c. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur la création de la parcelle et l'ajout au bail emphytéotique du restaurateur : 12 votants / 12 OUI

5. Droit de préemption aux Morets (Mrs Tornier, Maire et Sibuet quittent la salle)

- a. La vente d'une parcelle aux Morets par Mr Sibuet , en partie incluse en zone AUD donne droit de préemption à la commune.
- b. Compte tenu du fait que cette parcelle permet l'accès à la zone AUD, compte tenu du fait que cette parcelle est déjà grevée d'un emplacement réservé,

compte tenu du fait que la commune souhaite maîtriser autant que se faire le développement des zones AUd, après en avoir délibéré, la commune fera valoir son droit de préemption sur cette parcelle (2200m² / 5000€)

c. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur la préemption de la parcelle de Mr Sibuet au prix de 5000€ : 10 votants / 10 OUI**

6. Commission d'appel d'offre sur l'extension du cimetière de Tournon

- a. La commission d'appel d'offres du 4 avril dernier a retenu sur les 7 offres en compétition celle de l'entreprise ELSA LOCATELLI pour un montant total de 324 908€ de tranche ferme et 8 000 € en tranche optionnelle (Caveaux), 13 000 en tranche conditionnelle (bordures, ...).

b. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur la proposition de la commission d'appel d'offre et retenir la société ELSA LOCATELLI pour l'ensemble des tranches fermes / optionnelle et conditionnelle : 12 votants / 12 OUI**

7. COSI – cotisation 2011 (amicale du personnel)

- a. La cotisation 2011 au COSI (comité d'œuvre sociale intercommunal) est définie à 753.20€ pour l'année 2011.

b. DELIBERATION :

- i. Délibérer sur le montant de cette cotisation de 753.20€ au COSI : 12 votants / 12 OUI**

8. Création de l'aire de retournement à Marteau

- a. Des travaux sont à réaliser à Marteau, des terres disponibles et l'opportunité pourrait être bonne de stocker ces terres
- b. Le conseil choisit de préalablement au déclenchement des travaux de passer les actes nécessaires.
- c.

9. Questions diverses

- a. **Aménagement du Fort de Tamié** : un « accrobranche » pourrait être créé dans le Fort de Tamié afin d'attirer une clientèle touristique autour de plusieurs parcours aux difficultés évolutives. Ce projet pourrait être porté par une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif associant des partenaires publics et privés (maximum < 20% du capital global). Le coût du projet

(investissement) est environ de 60 000€. Le conseil attire l'attention sur la nécessité de « construire » une offre globale sur le plan touristique sur ce Fort de Tamié.

- b. **Chemin traversant la propriété de Mr Fraix** : Mr Fraix demande le déclassement d'un chemin rural Tournon / Verrens. Le conseil décide de ne pas déclasser ce chemin rural et de voir avec la commune de Verrens la faisabilité de remettre en service et d'entretenir cette traversée afin de recréer cette jonction Verrens / Tournon

- c. **Chemin derrière la Tourmotte traversant la propriété de Mr Liaret** : la balade autour de la Tourmotte mérite d'être connue mais elle traverse des terrains privés. Une réflexion est engagée au sein du conseil municipal sur ce sentier et plus largement sur les sentiers, leur balisage et leur rénovation avec de recréer des espaces de balades ludiques dans le village et entre ses différents hameaux.

- d. **Chapiteaux** : les chapiteaux propriété de la commune devront être mis en œuvre les 1/5, 17/6 et 17/9 à date. Les employés municipaux en charge de la mise en œuvre seront consultés pour analyser avec eux les contraintes liées au montage / démontage de ses structures.

- e. **Le pont du boudrome** : après de multiples aller-retour entre les parties, le Trésorier a souhaité que cette convention et par conséquent le projet ne soit porté que par un seul des partenaires qui en sera le maître d'ouvrage opérationnel, à qui il reviendra de lancer la consultation, faire le choix, signer les marchés...La commune de Frontenex serait ce maître d'ouvrage opérationnel et la commune de Tournon accepte cette proposition sous réserve de :
 - i. Bloquer une enveloppe financière maximale au niveau maximum de 200 000 e pour l'ensemble du projet
 - ii. Demander au maître d'ouvrage opérationnel de demander des subventions et prendre en compte ces subventions, les réinjecter dans les répartitions financières entre les parties.

- f. **Création d'un poste de rédacteur** : L'adjointe administrative a été promue en janvier 2010 au grade de rédacteur de la fonction publique territoriale. Le conseil municipal a été saisi de la création d'un poste de rédacteur, pour permettre à la secrétaire de mairie de valider ce grade sur ce poste. Après en avoir délibéré, le CM décide de ne pas ouvrir de poste de rédacteur.